



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://snptri-cgt.fr>

Déclaration des élus C.G.T. à la CAP Centrale des Contrôleurs des T.P.E. des 27 septembre 2012

Le corps des Contrôleurs des TPE vit ses dernières heures !

Il s'agit aujourd'hui de la dernière réunion de la CAP centrale compétente à l'égard du corps des Contrôleurs des TPE, à compter du 1^{er} octobre ce corps n'existera plus, intégré dans le nouveau corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable par fusion avec deux autres corps techniques du ministère.

Vous êtes passé en force sur votre projet, **malgré le vote unanime contre des organisations syndicales au Comité Technique Ministériel**, balayant des revendications d'une légitimité évidente, notamment celles tendant à lever les discriminations à l'encontre d'un corps dont les agents sont en souffrance depuis trop longtemps déjà.

Avec cette réforme, dans les services les choses seront compliquées à gérer. Le malaise est déjà profond, lié aux réorganisations et à des pratiques managériales traumatisantes au service de la mise en œuvre de la RGPP.

Chez les contrôleurs des TPE, la désespérance est grande et avec l'intégration dans le corps des TSDD, leur besoin de reconnaissance vient de recevoir un revers cinglant.

Le reclassement dans le nouveau corps dévalorise les Contrôleurs et laisse les catégories C en rade.

Nous renouvelons notre question restée sans réponse lors de la dernière CAP. Quid du paiement des heures supplémentaires aux actuels bénéficiaires dans le cadre de l'exercice de leurs missions ?

Vous devez résoudre le problème sans délai et donner des instructions pour assurer la continuité du service, au risque de vous heurter dans quelques jours à de grandes difficultés. Il en est de même pour l'astreinte et la PTETE.

La CAP centrale n'existera plus, pour autant les élus CGT continueront de porter les revendications des Contrôleurs des TPE et faire valoir leurs intérêts, car il y a fort à parier que malheureusement, si nous n'y prenons pas garde la discrimination perdue, y compris dans le nouveau corps. Aussi, les représentants CGT resteront vigilants et à l'offensive, d'autant plus que le climat, l'absence de dialogue serein au sein de la CAP depuis que vous la présidez, madame THORIN, n'augurent rien de bon.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dénoncer, de même **les décisions arbitraires prises sans concertation ces derniers mois** et qui concernent pourtant en premier lieu les Contrôleurs des TPE.

Que dire de cette note du 13 août 2012 adressée aux « *lauréats de l'examen professionnel de technicien supérieur de l'équipement* » ayant pour objet « *la procédure conjointe d'affectation des agents inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des Contrôleurs des Travaux Publics de l'Etat au titre de 2012, et des lauréats de l'examen professionnel 2012 pour l'accès au grade de Contrôleur des TPE* » établie sans concertation et dont nous n'avons jamais reçu copie pour information.

Dans les services les réactions ne se sont pas faites attendre, les Contrôleurs candidats à la mobilité lésés ont du mal à accepter ces nouvelles règles qui ajoutent de l'opacité à la gestion des mobilités et sont source d'injustices.

Et pour les Contrôleurs Principaux qui se voient déclassés au 1^{er} niveau de responsabilité du B il n'était pas nécessaire d'en rajouter, la pilule est suffisamment amère.

Sur l'ordre du jour de cette CAP, nous sommes très interrogatifs concernant le traitement des bonifications 2011. Vous nous proposez de les traiter en se substituant aux CAP locales du domaine AIT. Le dossier remis est trop succinct pour nous permettre d'avoir une analyse correcte, la CAP centrale ne dispose pas des éléments nécessaires, notamment les services concernés, les effectifs par service, et les critères de non-attribution. Par ailleurs se pose le problème de l'équité de traitement avec les exercices réalisés localement (gestion des masses).

Les Personnels n'acceptent pas l'injustice qui leur est faite, et revendiquent des mesures immédiates :

- Pour TOUS les Contrôleurs reclassés au 1^{er} grade, un reclassement dans le 2^{ème} grade du corps des TSDD ;
- Pour TOUS les Contrôleurs Principaux reclassés au 2^{ème} grade, un reclassement dans le 3^{ème} grade du corps des TSDD ;
- Un plan de requalification pour favoriser l'accès à la catégorie B pour les agents de catégorie C (Personnels d'Exploitation et Syndics des gens de mer) ;
- Un recrutement externe pour les titulaires du Bac, ouvert sur les trois spécialités du corps ;
- Le retour à des règles de gestion des mobilités qui hiérarchisent l'accès aux postes : priorité aux mutations, puis affectation suite à promotion (au choix puis concours).

La situation des effectifs dans notre ministère, les coupes sombres programmées et le mauvais tour joué en dernière minute avec la modification des missions inscrites dans le décret statutaire, sont autant d'éléments qui nous font redouter que le corps des TSDD (Technicien Supérieur du Développement Durable) ne connaisse un « *drôle* » de développement dont on se demande s'il va durer.

Dans les chantiers qui s'ouvrent sur la formation, les recrutements et les critères de gestion dans le corps des TSDD, la CGT abordera les travaux avec un esprit constructif. Elle sera disponible, exigeante et vigilante à ce que les réponses apportées soient à la hauteur des attentes des personnels.